

Sur la base des Négociations de Branche menées au niveau National, vos Délégués Syndicaux de la BPALC ont été invités à négocier des dispositions complémentaires pour les salariés de la région Alsace-Lorraine-Champagne.

RETOUR SUR DES NÉGOCIATIONS RATÉES !

LA CFTC FORCE DE PROPOSITION...

Entre protection du pouvoir d'achat, amélioration des mesures accessoires et reconnaissance de l'implication des salariés dans les résultats financiers obtenus en local, **la CFTC a formulé des demandes légitimes pour venir compléter les mesures négociées au niveau national.**

FACE À UNE DIRECTION FERME SUR SES POSITIONS

En ouverture des négociations, **la Direction a été explicite sur les avancées susceptibles d'être accordées.** Le versement d'une PPV n'était plus envisageable mais d'autres mesures l'étaient : *Mutuelle, Monétisation des RTT, Enveloppe de révision et promotion individuelle...*

AVEC 2 SYNDICATS DÉCONNECTÉS DE LA RÉALITÉ !

Deux autres Organisations Syndicales ont adopté une logique du tout ou rien ! Appliquant une vieille recette de négociation, alors que le monde change, ils se sont appuyés sur des consultations orientées pour se donner une légitimité et acter leur refus de signer en local tout en signant pour moins au niveau national !

POUR QUEL RÉSULTAT AU FINAL

Cette attitude jusqu'au-boutiste a conduit la Direction à prendre des mesures unilatérales via un PV de désaccord excluant certaines mesures exceptionnelles portées par la CFTC, négociées et obtenues au cours des différentes réunions :

- **Adieu à la monétisation des 2 jours de RTT en 2025 avec majoration de 25%**
- **Adieu au doublement exceptionnel de l'abondement PEE BPALC jusqu'à 500 €**

La CFTC regrette la posture et l'attitude adoptée par ces organisations. Avec la signature de l'accord NAO proposé, les salariés auraient pu bénéficier de mesures égalitaires de pouvoir d'achat bénéfiques à toutes et à tous sans plafond de ressources.